



Publié sur *Saint-Nom-la-Bretèche* (<https://www.saint-nom-la-breteche.fr>)

[Accueil](#) > COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est organisée tout au long de l'année en fonction de leur nature.

Repères :

Petits bouchons

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique (issus de bouteilles, produits ménagers, feutres, tube de colle...) à l'Espace Jeunes, place Henri Hamel. La collecte de ces bouchons, dans le cadre de l'opération Bouchons de l'Espoir, permet de financer des équipements sportifs à destination des personnes handicapées.

Documents :

- [Calendrier des collectes 2021](#)
- [Guide du tri des déchets \(2 pages\)](#)
- [Article Déchets magazine municipal](#)
- [Compostage mode d'emploi](#)
- [Fiche compostage](#)

Voir aussi :

[Bac à Vêtements Le Relais](#)



Déchets végétaux	En petits fagots de 1,20 m maximum et sacs laissés ouverts ou conteneurs. 10 sacs maximum par foyer.	Tous les lundis (collecte réduites en décembre, janvier, février : consultez le calendrier diffusé).
Ordures ménagères	Tous déchets non recyclables dont pots de yaourts, barquettes en plastique et en polystyrène, vaisselle et faïence, pots de fleurs, boîtes salies ou contenant des restes et sacs en plastique...	Tous les mardis et vendredis

Emballages, cartons et papiers	Journaux, magazines, emballages en carton, en métal et contenants en plastique, bien vidés et avec les bouchons. Pas de sacs en plastique, papiers souillés, couches, cagettes en bois, polystyrène ou papier peint.	Tous les mercredis
Déchets toxiques	Piles, peintures, solvants, radiographies, ampoules, aérosols, produits phytosanitaires, déchets électroniques...	Écobus s'installe du le parking du centre-village, de 9h à 12h. Pour connaître la date de la prochaine visite, consultez le calendrier en cours.
Verre	Bouteilles, bocaux de conserves et pots. Sans bouchon ni couvercle. Pas de vitre, ni de vaisselle.	Tous les jeudis, y compris les jours fériés.
Encombrants		3e jeudi du mois en alternance zone bleue et rouge, 2e jeudi des mois pairs en zone verte (voir <i>délimitation des zones de collecte des déchets</i>).
Gravats	La mairie met une benne à votre disposition. Attention : vous devez retirer au préalable un bon d'évacuation en mairie et ne déposer ni plâtre, ni produits toxiques, ni encombrants.	Dernier samedi des mois impairs.
Déchets médicaux		Médicaments, périmés ou non, aiguilles et seringues, radios, vous pouvez les déposer à la pharmacie, 5 avenue des Platanes.

Source URL: <https://www.saint-nom-la-breteche.fr/fr/article/collecte-des-dechets>